Département des Hautes-Alpes

Jean-Yves DUSSERRE
Président
du Conseil Général des Hautes-Alpes

Madame la Présidente de la
Communauté de Communes
Messieurs les Maires
Mesdames, Messieurs les adjoints
Mesdames, Messieurs,
Les Conseillers municipaux du

Canton d'ASPRES SUR BUECH

Gap le, 5 juin 2009

Madame, Monsieur,

Le 2 juin dernier une délibération relative à la « dissolution de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Chevalet et dynamisation du développement économique du Buëch » a été votée en séance plénière du Conseil général.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'abandon du projet de centrale solaire à concentration SOLENHA, dans sa version initiale dont le classement SEVESO a conduit les porteurs du projet, industriels et scientifiques, à s'orienter vers un nouveau procédé dit « miroirs de Fresnel » actuellement en phase d'expérimentation.

Fort de ce constat, le projet SOLENHA ne pouvait plus être considéré comme une perspective d'avenir sérieuse pour le département des Hautes-Alpes. Dans ces conditions et au regard des graves difficultés financières de notre collectivité, nous ne pouvions nous engager dans l'acquisition de l'aérodrome de LA BATIE MONTSALEON pour un montant de 5 M €, alors que ce nouveau projet souffrait d'un manque de maturité et de crédibilité tant au plan technique qu'économique.

Le projet de Maison de la Lumière n'était financièrement acceptable et correspondait à un modèle économique raisonnable qu'en complément du projet SOLENHA. Avec l'abandon de SOLENHA, de facto la Maison de la Lumière n'avait plus de justifications et devenait irréalisable pour le Conseil général. Dans la même logique, la structure porteuse, l'EPCC du Chevalet doit être dissoute.

Pour QUASAR il faut se rendre à l'évidence, c'est un projet certes ambitieux et je salue l'engagement des initiateurs, mais hors de portée pour le Conseil général dans le contexte actuel tant pour son coût d'investissement que pour son coût de fonctionnement, au regard des risques qui pèsent sur les charges qu'aucun partenaire ne s'est engagé à partager réellement.

.../...

Conseil Général des Hautes-Alpes - Place Saint-Arnoux BP 159 - 05008 GAP Cedex
Tél. : 04 92 40 38 95 - Fax : 04 92 40 38 20 - e-mail : cabinet@cg05.fr

A tous niveaux, on semble considérer que seul le Conseil général devait assumer tous les risques d'un projet dont le coût d'investissement avoisinait les 5 M€ et dont le déficit de fonctionnement prévisionnel était inévitable et très conséquent.

Face à une situation critique pour plusieurs années, je veux être pragmatique et réaliste. C'est pourquoi, j'ai souhaité que soit créé un syndicat mixte de développement économique, chargé d'élaborer des projets d'aménagements structurants et adaptés à la situation économique pour le pays du Buëch en fédérant collectivités territoriales et acteurs du développement.

Le site de l'aérodrome du Chevalet d'une surface de 80 hectares, est une plate-forme adaptée pour l'accueil simultanée de zones dédiées aux entreprises, à une base de loisirs axée sur les sports aériens mais aussi à l'énergie solaire. Tous ensemble, nous trouverons les moyens d'un développement raisonnable, réfléchi et surtout réaliste.

Elu depuis 30 ans, mon sens des responsabilités me conduit à ne pas engager un processus de déstructuration d'un territoire mais à inscrire mon action dans des projets concrets, viables, à dimension humaine qui résultent d'un véritable contrat de développement partagé par tous.

Afin d'évoquer avec vous notre ambition pour le Buëch et mettre un terme à toutes polémiques stériles qui n'ont d'autre but que de décrédibiliser mon action et ma personne, ainsi que celles de ma majorité, je vous propose de nous retrouver pour une réunion réservée aux élus du canton :

Jeudi 11 juin 2009
A 18h00 à La Maison pour Tous à ASPRES/BUECH

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes respectueuses salutations. et cordialement

Le Président

Jean-Yves DUSSERRE